



## Bougie cannelle orange 10%

Version: 2

Date de version: 05/01/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

section

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Bougie cannelle orange 10%.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Bougie parfumée à destination du grand public.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : LAB SAS  
**Rue** : 1 rue de la clef des champs  
**Code postal/Ville** : 68600 Volgelsheim  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : 0389227765  
**Email** : Office@labsys.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
33 (0)1 45 42 59 59.

section

## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Identification des dangers :

H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Attention

#### Mention d'avertissement

#### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient coumarin,  $\alpha$ -methylcinnamaldehyde, cinnamyl alcohol, (R)-p-mentha-1,8-diene, cinnamaldehyde,



# Bougie cannelle orange 10%

eugenol, isoeugenol. Peut produire une réaction allergique.

## Mises en garde

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

## Mises en garde - Réponse

- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## Mises en garde - Élimination

- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

## Contient

cinnamaldehyde, isoeugenol

## 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section

## 3

# Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>eugenol</b>			
N°CAS 97-53-0	C= 0.614%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC 202-589-1			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX			
Numéro d'enregistrement 01-2119971802-33-XXXX			
<b>α-methylcinnamaldehyde</b>			
N°CAS 101-39-3	C= 0.561%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC 202-938-8			H400 Aquatic Acute 1
N°IDX			H411 Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement 01-2119538797-21-XXXX			
<b>cinnamaldehyde</b>			
N°CAS 104-55-2	C= 0.5379999999%		H312 Acute Tox. 4 DERMAL
N°EC 203-213-9			H315 Skin Irrit. 2
N°IDX			H317 Skin Sens. 1A
Numéro d'enregistrement 01-2119935242-45-XXXX,01-2119950687-24-XXXX			H319 Eye Irrit. 2
			H412 Aquatic Chronic 3
<b>cinnamyl alcohol</b>			



# Bougie cannelle orange 10%

N°CAS	104-54-1	C=		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	203-212-3	0.3759999999%		H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement	01-2119934496-29-XXXX				
<b>coumarin</b>					
N°CAS	91-64-5	C= 0.25%		H301	Acute Tox. 3 ORAL
N°EC	202-086-7			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119949300-45-XXXX,01-2119943756-26-XXXX				
<b>3-phenylpropan-1-ol</b>					
N°CAS	122-97-4	C=		H314	Skin Corr. 1B
N°EC	204-587-6	0.1879999999%		H318	Eye Dam. 1
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2120105028-70-XXXX				
<b>(R)-p-mentha-1,8-diene [1]</b>					
N°CAS	5989-27-5	C= 0.186%	M=1	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	227-813-5			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX	601-096-00-2			H315	Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119529223-47-XXXX			H317	Skin Sens. 1B
				H400	Aquatic Acute 1
				H412	Aquatic Chronic 3
<b>isoeugenol</b>					
N°CAS	97-54-1	C= 0.1256%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-590-7			H312	Acute Tox. 4 DERMAL
N°IDX	604-094-00-X			H315	Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement				H317	Skin Sens. 1A
				H319	Eye Irrit. 2
				H332	Acute Tox. 4 INHALATION
				H335	STOT SE 3 H335

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

## Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

## 4

## Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.



Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### **En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

### **En cas d'ingestion :**

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

### **Protection des sauveteurs :**

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

### **Notes pour le médecin :**

Traitements symptomatiques.

section

## **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

#### **Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### **Informations complémentaires**

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

## **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.



## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

## Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

7

# Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Éviter de respirer les poussières.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Stocker à température ambiante et à l'écart de toute source de chaleur.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

8

# Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
Aucune donnée disponible.			

### Valeurs limites biologiques :



Pas de données disponibles

## Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

### Remarque :

Pas de données disponibles

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles**

**Protection des yeux et du visage** : Protection oculaire appropriée :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection de la peau** : Protection des mains :  
Type de gants appropriés :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Protection du corps :  
Vêtement de protection approprié :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection respiratoire** : Appareil de protection respiratoire :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

9

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	: Solid
<b>Couleur</b>	: Non Déterminé(e)
<b>Odeur</b>	: Orangée - Hespéridée - Epicée
<b>pH</b>	: Non applicable
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Pas de données disponibles
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	: > 100°C
<b>Inflammabilité</b>	: Pas de données disponibles
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	: Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	: Non applicable
<b>Densité relative</b>	: Pas de données disponibles
<b>Solubilité(s)</b>	: Non Soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	: Non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	: Pas de données disponibles
<b>Viscosité cinématique</b>	: Pas de données disponibles
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	: Pas de données disponibles
<b>Caractéristiques des particules</b>	: Pas de données disponibles



## 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le règlement de référence.



Peut provoquer une allergie cutanée.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogenicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles



## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

## Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section

# 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

#### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

##### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

#### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

## Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

# 14 Informations relatives au transport

## 14.1 Numéro ONU

Pas de données disponibles

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

## 14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

## 14.5 Dangers pour l'environnement



Pas de données disponibles

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

## 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

#### Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)\_ATP 17 :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

Substance	CAS	EC
eugenol	97-53-0	202-589-1
cinnamaldehyde	104-55-2	203-213-9
cinnamyl alcohol	104-54-1	203-212-3
coumarin	91-64-5	202-086-7
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
isoeugenol	97-54-1	202-590-7

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

#### Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

## 16 Autres informations



## Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

## Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

## Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

## Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n°

### 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

## Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Acute Tox. 4 DERMAL	Nocif par contact avec la peau.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## Informations complémentaires

Date de création : 05/01/2024

Date de version : 05/01/2024

Date d'impression : 05/01/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs.



## Bougie cannelle orange 10%

spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.